AU SÉNAT ON VOTE PAR PROCURATION

Les sénateurs n’ont pas besoin de se rendre au Palais du Luxembourg pour voter. Ils appellent cela le vote groupé. Pratique à plus d’un titre ! Voyez la vidéo.

http://blog.francetvinfo.fr/oeil-20h/2014/11/18/video-senat-cet-absenteisme-qui-ne-se-voit-pas.html